



Châtillon - Dijon

Grand Prix

Luigi MAGGIONI

Dimanche 19 mars 2017



Départ: Châtillon Sur Seine 12 h 30
Arrivée: Dijon (Av. Jean Bertin) 16 h 20

Crédit Photo : Le Bien Public Philippe BRUCHOT



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Permanence Départ : 10h30
Salle Vêque, rue de Seine, Chatillon Sur Seine
Réunion des DS : 11h15
Appel des coureurs : 12h20
Départ fictif : 12h30
Départ réel : 12h40, route départementale 965

Départ

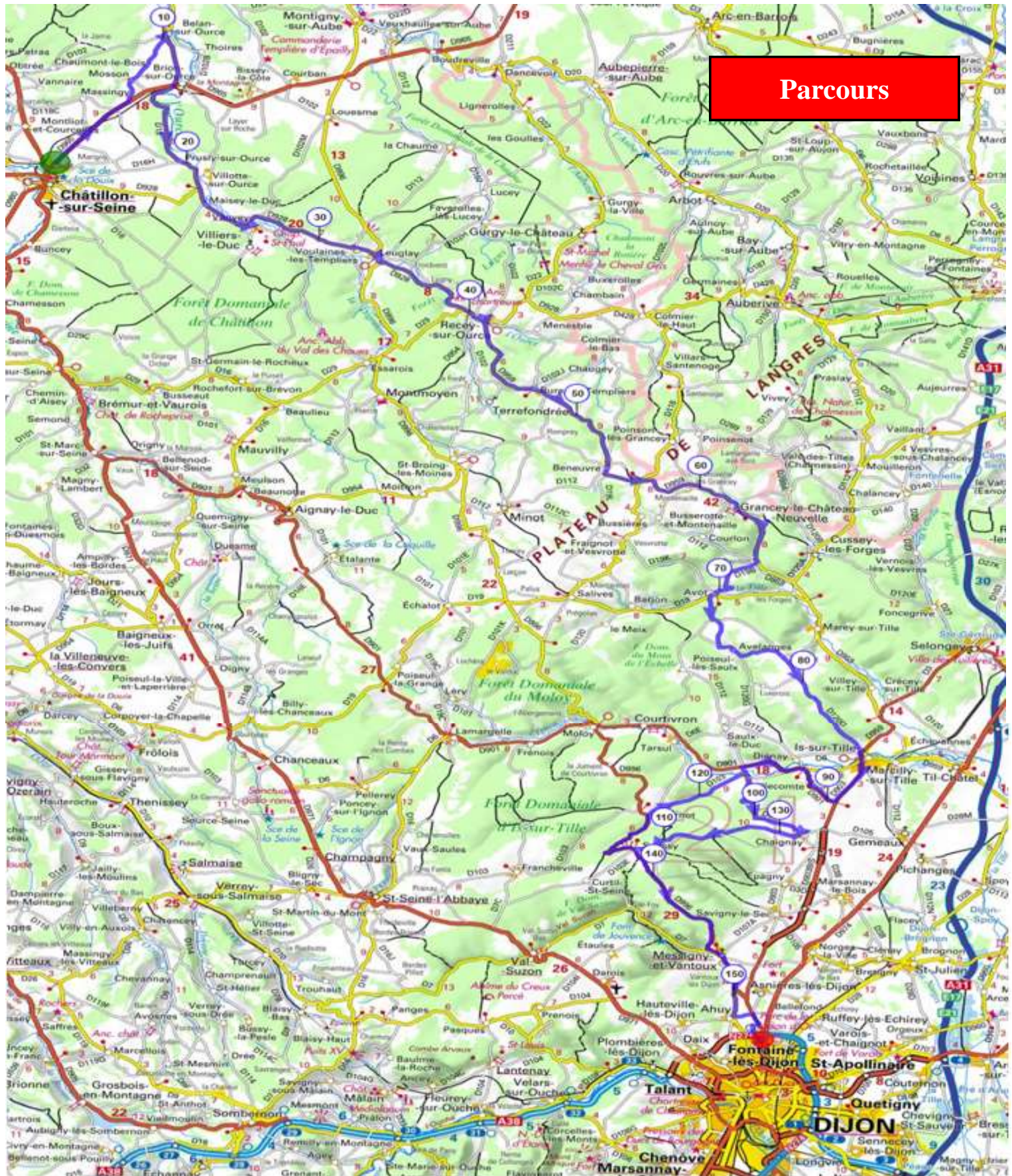
Arrivée

Ligne d'arrivée:
Avenue Jean Bertin
Permanence Arrivée:
Hôtel Campanile, Allée Alfred Nobel - Parc Technologique
21000 DIJON
Contrôle anti-dopage : Hôtel Campanile
Local Commissaire: Hôtel Campanile

CHATILLON sur Seine - DIJON

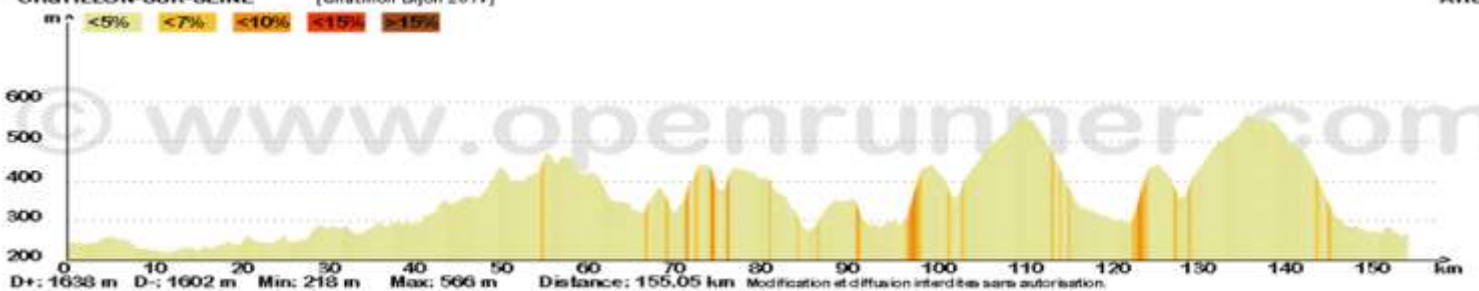
KM	KM restants	Route	Ville, Carrefour, etc ...	Horaire 44km/h
				12:30
0,0	156,0	D965	Sortie Chatillon Sur Seine	12:40
5,4	150,6	D118c	D965/D118c	12:47
6,6	149,4	D118c	Mosson	12:49
10,1	145,9	D118c	Belan Sur Ource	12:54
10,3	145,7	D13	D118c/D13	12:54
13,1	142,9	D13	Brion Sur Ource	12:58
13,6	142,4	D13	D13/D965	12:59
19,6	136,4	D13	Prusly Sur Ource	13:08
22,0	134,0	D928	D13/D928	13:11
22,9	133,1	D928	Maisey Le Duc	13:12
25,5	130,5	D928	Vanvey	13:16
31,9	124,1	D928	Voulaines Les Templiers	13:25
33,0	123,0	D928	Leuglay	13:27
40,3	115,7	D928	Recey Sur Ource	13:37
41,3	114,7	D959	D928/D959	13:39
47,1	108,9	D959	Bure Les Templiers	13:47
54,1	101,9	D959	Benuevre	13:57
62,9	93,1	D959	Grancey Le Château	14:09
67,1	88,9	D19b	D959/D19b	14:15
70,5	85,5	D19b	Avot	14:20
71,0	85,0	D19	D19b/D19	14:21
71,2	84,8	D112	D19b/D112	14:21
73,0	83,0	D120	D112/D120	14:24
75,6	80,4	D120	Avelanges	14:28
78,6	77,4	D120d	D120/D120d	14:32
85,7	70,3	D120d	Is Sur Tille	14:42
86,3	69,7	C	Rue Marie Estivalet, Rue Des Capucins	14:43
87,0	69,0	D903	C/D903 (Route de Dijon)	14:44
90,2	65,8	D901	D903/D901	14:48
96,7	59,3	D103	D901/D103	14:58
97,2	58,8	D103	Villeconte	14:58
97,4	58,6	D6c	D103/D6c	14:59
99,5	56,5	D6c	MG	15:02
103,3	52,7	D6c	Chaignay	15:07
103,4	52,6	C3	D6c/Rue du Chêne	15:07
112,2	43,8	C3	Saussy	15:20
112,5	43,5	D996	C3/D996	15:20
117,9	38,1	D103	D996/D103	15:28
117,9	38,1	D103	Vernot	15:28
123,5	32,5	D103	Villeconte	15:36
123,9	32,1	D6c	D103/D6c	15:37
125,9	30,1	D6c	MG	15:39
126,1	29,9	D6c	D103/D6c	15:40
129,7	26,3	D6c	Chaignay	15:45
129,8	26,2	C	D6c/C Rue du Chêne	15:45
138,6	17,4	C	Saussy	15:58
139,0	17,0	D996	C/D996	15:58
147,5	8,5	D996	Messigny Et Ventoux	16:10
150,5	5,5	D107a	D996/D107a	16:15
152,1	3,9	D107a	Ahuy	16:17
152,4	3,6	C	D107a/C rue de Ruffey	16:17
153,4	2,6	C	C/D903	16:19
154,1	1,9	C	D903/Rue Alexandre Fleming	16:20
155,6	0,4	C	Rue A Fleming/Avenue Jean Bertin	16:22
156,0	0,0	C	Arrivée	16:22

Parcours

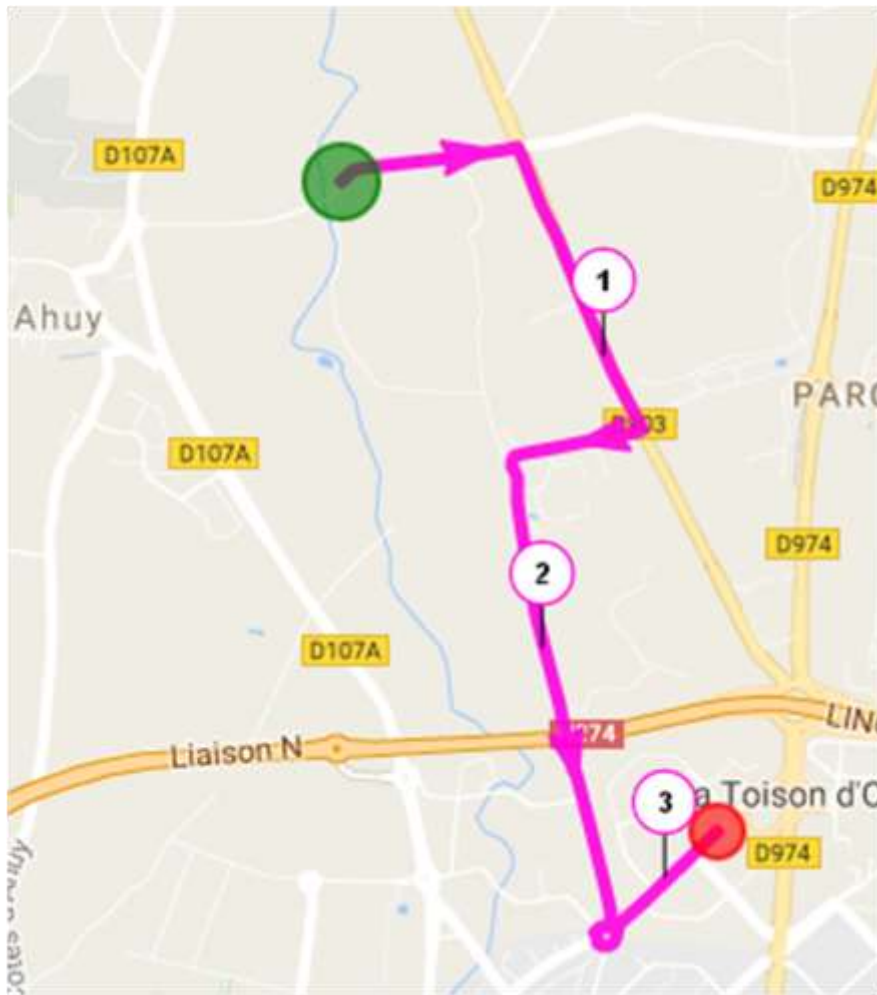


CHÂTILLON-SUR-SEINE [Châtillon Dijon 2017]

AHUY

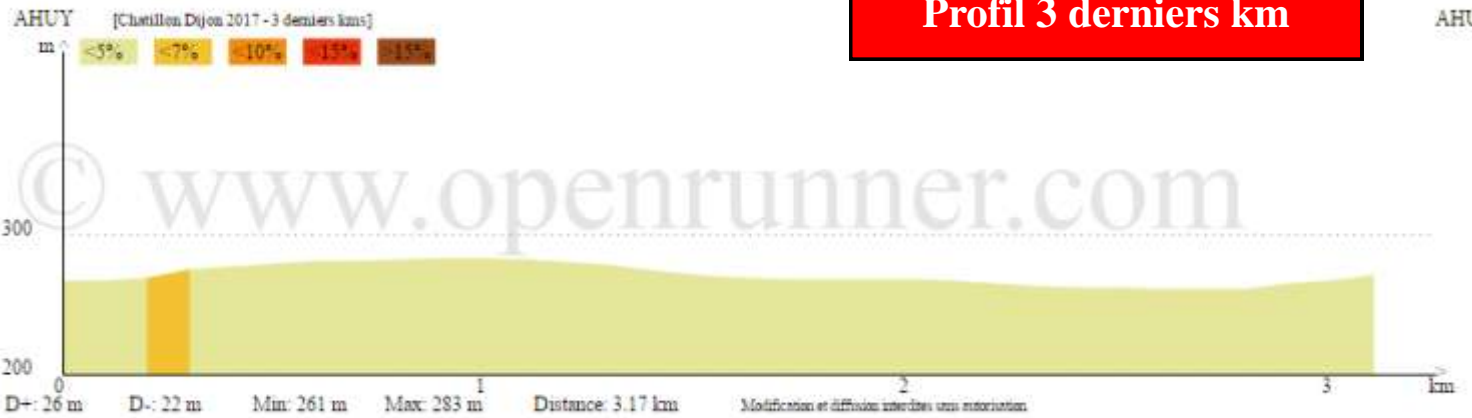


3 derniers km



Profil 3 derniers km

AHUY



SGO
DIJON

materiel-velo.com

VÉLODROME MUNICIPAL DE DIJON
BOULEVARD PAUL DOUMER
21000 DIJON



contact@scodijon.fr
Tél. : 03 80 36 33 32
www.scodijon.fr

Règlement

Article 1 – Organisation

La course **Chatillon - Dijon – 39^{ème} Grand Prix Maggioni** est organisée par le Sprinter Club Olympique de Dijon (SCOD), Vélodrome municipal de Dijon, Boulevard Paul Doumer, 21000 DIJON, sous le règlement de la Fédération Française de Cyclisme. Association affiliée à la FFC sous le numéro 05 21 085. Elle se disputera le dimanche 19 mars 2017.

Article 2 – Type de l'épreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes de catégorie Hommes « **Élites Professionnels** » et **1^{ère} et 2^{ème} catégorie** appartenant aux équipes définies ci après : Équipes Continentales françaises, Équipes Nationales, Équipes étrangères, régionales et de club, Pôles France, Équipe de Division Nationale, Équipe de Division Nationale Espoirs, Équipe de Division Nationale 2 et 3, Équipes de Comités Régionaux, Équipes de Comités Départementaux, Équipes de Clubs. Elle est inscrite au calendrier fédéral de la fédération française de cyclisme de classe 1.12.1.

Le nombre maximum de participant est fixé à 200 coureurs.

Les engagements se feront via la plateforme engagement FFC.

Article 3 – Permanence

La permanence de départ se tient le dimanche 19 mars 2017 à partir de 10h30 salle Vêque, rue de Seine.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables des équipes se font à la permanence de 10h30 à 11h15.

La réunion des directeurs sportifs sera organisée suivant le règlement FFC en présence des membres du jury des arbitres. Elle est fixée le dimanche 19 mars 2017 à 11h15 située salle Vêque.

Article 4 – Radio-Tour

Les radios seront à retirer auprès du véhicule DIALOG sur le parking organisation à partir de 10h30.

Article 5 – Assistance Technique Neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par le SCO Dijon avec 2 voitures.

Article 6 – Prix

Les prix suivant sont attribués :

- la dotation de l'épreuve, conformément au barème de la FFC, s'élève à 1 220 €, répartis sur les 20 premiers coureurs classés au classement officiel.

- le leader du classement du Meilleur Grimpeur est récompensé par un prix de 80 €.

Article 7 – Classement du Meilleur Grimpeur

Un classement par point est établi par l'addition des points obtenus à l'issue de chacun des sprints de la montagne (GPM).

Chaque sprint de la montagne (km 99,5 – km 125,9) attribuera : 3-2 et 1 point au 3 premiers coureurs.

En cas d'égalité au classement général individuel de la montagne, il est fait application de l'article 2.6.017 du règlement FFC.

Pour bénéficier des prix du classement général individuel de la montagne, tout concurrent doit avoir accompli la totalité de l'épreuve dans les délais réglementaires.

Article 8 – Délais d'Élimination

Pendant le déroulement de la course, tout coureur se situant à plus de 10 minutes du peloton principal sera dans l'obligation de monter dans la voiture balai (pour des raisons de sécurité évidentes) ou de remettre son dossard à un arbitre.

Article 9 – Contrôle Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi du pays.

Le lieu du contrôle médical sera le suivant :

Hôtel Campanile, Allée Alfred Nobel, Parc Technologique de Dijon à 200 mètres de l'arrivée.

Article 10 – Protocole

Conformément à l'article 1.2.12 du règlement FFC, les coureurs désignés ci-dessous doivent se présenter au protocole sur le podium dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée :

Le vainqueur de la course et son directeur sportif, le deuxième, le troisième et le vainqueur du classement du meilleur grimpeur.

Article 11 – Pénalités

Le fait d'être engagé implique que chaque coureur a pris connaissance du présent règlement et accepte toutes les clauses. L'arbitrage, concernant le déroulement sportif de la course, est placé sous l'autorité du président du jury des arbitres désignés en application des règlements généraux de la FFC. Les infractions feront l'objet des pénalités prévues par le règlement FFC.

Article 12 – Service Médical

L'épreuve disposera d'un service médical assurant gratuitement les soins en course et, le cas échéant, le transfert vers un établissement hospitalier. En revanche, les coureurs et les accompagnateurs d'une équipe doivent être assurés pour tous les frais médicaux (également rapatriement) qui pourraient leur être dispensés.

Article 13 – Dérivation

Une dérivation obligatoire avant la ligne d'arrivée sera mise en place pour les véhicules à 300 mètres de la ligne d'arrivée vers le parking des directeurs sportifs. Un fléchage sera mis en place. Rue de Broglie et rue Marcel Dassault

EN CAS D'ACCIDENT ETABLISSEMENT LE PLUS PROCHE

Centre Hospitalier Universitaire de Dijon

Tél : 03.80.29.30.31

2 Bd Maréchal de Lattre de Tassigny – 21 000 DIJON

Centre Hospitalier de Chatillon-sur-Seine

Tél : 03 80 81 73 00

2 Rue Claude Petiet – 21 400 CHATILLON-SUR-SEINE

Les Partenaires



mazda

7 Rue Paul Langevin
21300 CHENOVE



MAGGIONI
BETON



3 agences DEKRA:

Talant
Chenôve
Fontaine-les-Dijon

L.M. IMMOBILIER

Les Collectivités



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Côte
d'Or
LE DÉPARTEMENT



Les Médias

NOSTALGIE
DIJON 97.5

LE BIEN PUBLIC

